

Ordre Maçonnique Mixte International

LE DROIT HUMAIN

Fédération belge

A vous qui souhaitez devenir Franc-Maçon...

Editeur responsable :
Secrétariat Fédéral
Rue Marconi 207 bte 2
1190 Forest

Tous droits de reproduction interdits.

Edition 2017

Madame, Monsieur,

Vous avez, à plusieurs reprises, entendu parler de Francs-Maçons ou de Franc-Maçonnerie.

Ce que vous en avez perçu semble correspondre à votre idéal de vie, et vous aimeriez en savoir plus avant de poser votre candidature.

Les pages qui suivent

- tentent, avec le maximum d'objectivité, de dégager les traits essentiels de la démarche Maçonnique ;
- voudraient vous permettre d'approfondir vos sentiments et vos réflexions, de confronter vos aspirations et le projet de la Franc-Maçonnerie, et ainsi, peut-être, de mieux cerner les motivations qui vous font envisager d'introduire votre demande d'admission ;
- ne veulent pas influencer votre décision - qui doit venir de vous seul(e) -, mais veulent l'éclairer, vous aider à la mûrir, à la prendre en toute conscience, et vous éviter, dans la mesure du possible, désillusions et déceptions.

Qu'est-ce que la Franc-Maçonnerie ?

La Franc-Maçonnerie est un Ordre initiatique qui, par des rituels basés sur le symbolisme de la construction, tente d'amener ses membres à réaliser pour eux-mêmes et pour tous les humains, le maximum de développement moral et intellectuel, et, par là, de contribuer à créer un monde meilleur, plus juste, plus solidaire.

Elle puise dans la tradition Maçonnique les valeurs, les moyens, la méthode qui lui permettront d'établir des liens de fraternité entre des personnes qui, sans elle, auraient continué de s'ignorer, et leur propose de travailler ensemble, dans le respect des diversités, à leur perfectionnement et au progrès de l'humanité.

Elle tient pour essentiels la recherche de la vérité, les principes de liberté, d'égalité, de tolérance, de fraternité, le rejet de tout dogme ; elle propose une recherche, un devenir.

Un peu d'histoire...

Les récits qui situent l'origine de la Franc-Maçonnerie dans un lointain passé, lui conférant dès lors un prestige mythique, font preuve de plus d'imagination que de rigueur.

Que la Franc-Maçonnerie ait pris naissance dans les corporations des bâtisseurs d'édifices civils et religieux du Moyen Age semble un fait admis.

Ces confréries de bâtisseurs jouissaient, on le sait, de "franchises" qui garantissaient à leurs membres des libertés dont était privée la grande masse du peuple. Organisées en Loges composées d'apprentis et de compagnons sous la direction d'un maître, elles constituent la Maçonnerie opérative.

Dès la fin du XVI^{ème} siècle, en Ecosse et en Angleterre surtout, ces Loges admettent des membres dits "maçons acceptés", qui n'appartiennent pas à la profession des constructeurs, mais qui sont vraisemblablement attirés par le climat de liberté et de convivialité qui y règne. Ils y deviennent peu à peu majoritaires, et c'est ainsi que va naître une Franc-Maçonnerie spéculative dont les membres vont se réunir pour discuter librement et pratiquer la fraternité.

La Franc-Maçonnerie spéculative va se développer de façon autonome.

En 1717, quatre Loges de Londres vont se grouper et former la première Grande Loge qui chargera le pasteur Anderson de rédiger "les Constitutions des Francs-Maçons". Elles paraissent en 1723 et définissent les Obligations que les Francs-Maçons acceptent d'observer et les Règles selon lesquelles les Loges sont organisées et fonctionnent.

Le mode de fonctionnement est proche de celui de la Maçonnerie opérative, les termes du métier des bâtisseurs sont conservés mais utilisés comme symboles. Le Temple à construire deviendra un Temple spirituel : celui de l'homme et de l'humanité.

Peu de temps après, des Loges se créent en Europe continentale et dans le monde entier.

Au fil du temps, la Franc-Maçonnerie va se diversifier, les Obédiences se multiplier, leur caractère particulier s'expliquant par le contexte géographique, historique et idéologique, même si elles gardent toutes en commun l'idéal, la méthode et la tradition Maçonnique.

Deux grandes tendances vont se dessiner : celle de la Franc-Maçonnerie anglo-saxonne qui va rester déiste, et celle de la Franc-Maçonnerie française qui sera, en grande partie, fortement marquée

par les courants rationalistes, laïques et républicains du XIX^{ème} siècle.

C'est dans ce courant d'idées que s'inscrit la création du DROIT HUMAIN.

Les Constitutions d'Anderson de 1723 interdisaient l'admission des femmes considérées à l'époque comme des êtres dépendants qui ne pouvaient remplir la première condition exigée de tout candidat, qui était d'être libre.

La question de l'admission des femmes se posa néanmoins très tôt et, dès le milieu du XVIII^{ème} siècle, on voit fleurir en France, en Allemagne, en Pologne, en Italie, en Hollande et dans les Pays-Bas autrichiens, des "Loges féminines dites Loges d'Adoption". Créées par des Loges masculines qui les contrôlent, elles maintiennent la femme dans une sorte d'infériorité morale et ne lui offrent pas une réelle vie Maçonnique. L'existence de ces Loges fut d'ailleurs précaire.

A la fin du XIX^{ème} siècle, dans une France en pleine mutation sociale, économique et politique qui voit notamment éclore les mouvements humanitaires et égalitaires, des Frères soulèvent la question de l'admission des femmes en Franc-Maçonnerie et, parmi eux, Georges Martin (1844-1916), membre de la Grande Loge Symbolique Ecossaise. C'est une Loge issue de cette Obédience qui initiera Maria Deraismes (1828-1894) le 14 janvier 1882. Pour apaiser les remous qui s'en suivent, la nouvelle initiée ne fréquentera pas la Loge.

Malgré l'estime qu'ont de nombreux Frères pour les qualités morales et intellectuelles de Maria Deraismes, pour son engagement en faveur de l'émancipation des femmes, les Loges masculines restent opposées à l'admission des femmes.

Georges Martin décide alors Maria Deraismes à créer une Loge mixte, et lui apporte son appui.

En 1893, la Grande Loge Symbolique Ecossaise Mixte de France voit le jour et Georges Martin en élaborera la constitution.

Des Loges mixtes se créent en France, mais aussi en Angleterre, en Suisse, en Hollande, en Inde, en Amérique du Sud, ce qui va rendre indispensable la création d'un Ordre international.

C'est encore Georges Martin qui en proposera la structure internationale.

Ce qu'ont voulu les fondateurs, c'est affirmer l'égalité des droits de l'homme et de la femme, c'est qu'ils jouissent de façon égale de la justice sociale, c'est grouper dans un même Ordre des hommes et des femmes de toutes races, de toutes nationalités, de toutes idées, philosophies et religions, c'est s'intéresser aux choses de la vie de l'être humain sur la Terre, et étudier les moyens de réaliser la paix entre tous les peuples.

Fidèles à ces principes, les Loges de l'Ordre Maçonnique Mixte International LE DROIT HUMAIN se sont toujours penchées sur l'étude des grands courants de pensée tant philosophiques qu'éthiques, et des systèmes qui organisent les sociétés.

Aujourd'hui, LE DROIT HUMAIN est présent dans une soixantaine de pays répartis sur les cinq continents.

Soutenue par des Frères d'une Loge du Grand Orient de Belgique, la première Loge belge de l'Ordre Maçonnique Mixte International LE DROIT HUMAIN est installée à Bruxelles, le 24 mai 1912, en présence du fondateur de l'Ordre, Georges Martin.

Très rapidement, d'autres Loges se créent et, dès 1928, les six Loges existantes forment le noyau de la Fédération belge du DROIT HUMAIN qui va s'implanter dans tout le pays.

La Fédération belge du DROIT HUMAIN

Il n'est pas possible de faire un tableau aux traits nets, tranchés et immuables d'un organisme pluriforme et mouvant. On peut tout au plus en esquisser l'orientation générale.

Dans nos régions, l'appartenance à la Franc-Maçonnerie se caractérise par un sens très poussé de l'individualisme quant aux opinions, aux attitudes et à la conscience du rôle personnel que chacun peut assumer dans la vie commune.

La vie des Loges - et de la Fédération - est faite de la conscience des contradictions individuelles et collectives, du souci de la démocratie, de la volonté de tolérance, du désir d'approfondissement des mécanismes de la vie en commun, de la réflexion et des sentiments de l'autre.

Outre les principes de toute Franc-Maçonnerie, la Fédération belge du DROIT HUMAIN se caractérise par :

- l'attachement à la mixité conçue comme parfaite égalité des droits et des devoirs, tant au sein de la Loge que dans la société civile ;
- le désir de voir la réflexion Maçonnique se prolonger hors du Temple afin que chaque Franc-Maçon assume pleinement ses responsabilités dans la recherche de solutions aux problèmes de notre temps. Projeter hors du Temple l'idéal Maçonnique reste toutefois un engagement personnel, pris en toute liberté et indépendance, et qui doit être couvert par la discrétion ;
- le souci de concilier un abord rationnel des problèmes étudiés en Loge avec un intérêt pour le langage symbolique et le rituel qui font appel à l'intellect et à l'intuition, à la rigueur et à l'imagination ;

- le ferme rejet de tout argument d'autorité, de tout dogmatisme, et le respect total de la liberté de pensée dans la diversité des opinions et croyances, sincères et réfléchies, considérées comme un enrichissement pour tous ;
- la liberté laissée à chaque Loge de travailler soit au Progrès de l'Humanité, soit à la Gloire du Grand Architecte de l'Univers, soit, encore, aux deux.

Dès ses origines, la Fédération belge du DROIT HUMAIN a eu le souci d'entretenir des relations fraternelles avec des Francs-Maçons de l'Ordre Maçonnique Mixte International, ainsi qu'avec de nombreuses Obédiences qui respectent les principes de liberté de conscience et de tolérance, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Dans notre pays, elle a noué des liens de fraternité et de confiance avec le Grand Orient de Belgique, la Grande Loge Féminine de Belgique et la Grande Loge de Belgique.

La méthode

La méthode initiatique réside dans l'emploi de symboles et de rituels qui invitent à l'apprentissage de soi et créent le climat indispensable à la réalisation des buts poursuivis.

La richesse du symbolisme Maçonnique provient de ce qu'il fait appel autant aux facultés intellectuelles que sensorielles et affectives, qu'il met en œuvre le conscient et l'inconscient, et que les images et les gestes peuvent être interprétés selon la mentalité, l'évolution et le vécu de chacun.

C'est une méthode qui n'enseigne pas, mais qui éclaire et éveille ; qui stimule l'esprit et crée l'émotion ; qui donne l'impulsion à la réflexion et à la méditation.

Des rituels permettent la mise en pratique de l'écoute et de la tolérance en créant un climat de sérénité, de confiance et de respect de l'autre qui rendront possibles le dialogue des consciences, la confrontation des idées, la remise en question permanente, bref, la recherche de la vérité.

Par expérience et observation, nous savons que la conscience humaine n'est pas prête à de brusques métamorphoses. La méthode Maçonnique ne garantit pas de résultat spectaculaire ou immédiat. Mais elle offre à ceux qui acceptent d'en user, les moyens de participer, en pleine conscience, au progrès humain.

La méthode Maçonnique permet de relier tous les Francs-Maçons à travers le temps et l'espace.

Les valeurs

La Franc-Maçonnerie demande à ses membres d'agir sur le monde en vue d'y incarner les valeurs Maçonniques qui le rendront plus juste et plus fraternel.

Elle propose une éthique basée sur :

- l'autonomie de la conscience ;
- la volonté de pratiquer la fraternité dans un esprit d'égalité, l'ouverture aux autres, l'écoute et la compréhension ;
- la tolérance qui permettra l'expression de toutes les opinions sincères et désintéressées ;
- la remise en question permanente, l'honnêteté avec soi-même, le libre examen, l'esprit critique, le rejet de tout dogme ;
- l'ouverture aux idées nouvelles, dans un esprit d'humanisme multi-culturel et universel ;
- la foi dans le progrès et la perfectibilité de l'homme.

L'adhésion à ces valeurs, l'acceptation de la méthode initiatique et la pratique de la discrétion qui en est la condition de réussite, constituent, en fait, le seul engagement qui est demandé aux Francs-Maçons.

Conscients de leurs devoirs et de leur engagement, ils mettront en pratique ces principes moraux de la Franc-Maçonnerie.

Plus concrètement

Si la démarche Maçonnique correspond à vos aspirations, si vous partagez les valeurs essentielles de la Franc-Maçonnerie et pensez pouvoir en assumer les devoirs et les engagements, vous aimerez savoir plus concrètement ce que l'on attend de vous.

Au moment de son admission, le Franc-Maçon s'engage à conformer ses affirmations et ses actes à ce qu'il tient pour vrai, après un examen personnel, objectif et désintéressé, à rejeter toute attitude dogmatique, tout argument d'autorité en matière intellectuelle, philosophique ou morale, même s'il doit être en opposition avec les prescriptions d'une autorité, quels qu'en soient le fondement ou la nature.

Il s'engage à mettre en pratique les principes moraux de la Franc-Maçonnerie, à exercer la Tolérance et la Fraternité, même envers un éventuel concurrent social ou un éventuel concurrent politique.

Il s'engage à être détaché des préjugés, et à faire abstraction, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Loge, de toute distinction de race, de culture, de rang social.

Il s'engage à assister à des réunions hebdomadaires ou bimensuelles, conférences, discussions, séminaires ; l'assiduité est indispensable à son intégration, à son épanouissement en tant que Franc-Maçon.

La participation active à la vie de la Loge l'engage au paiement d'une cotisation annuelle et à une contribution au fonds de solidarité.

Il s'engage à observer la règle absolue de discrétion à l'égard des non-Maçons. La pratique de la discrétion garantit aux travaux des Loges un climat de liberté et de confiance qui permet aux Francs-Maçons d'oser poser toutes les questions, de confronter leurs doutes et leurs réflexions et, par là, d'acquérir petit à petit, les moyens de devenir des hommes et des femmes réfléchis, ouverts aux autres, libres et tolérants.

Lorsque votre décision sera prise de devenir Franc-Maçon, se posera alors le choix de l'Obédience. Informez-vous ! Chacune des quatre Obédiences de la Communauté Maçonnique de Belgique peut vous procurer une brochure rédigée, comme celle-ci, à l'intention des candidats. Il vous suffira d'écrire aux secrétariats dont les adresses figurent en page 13.

Comment introduire votre candidature?

Si vous avez été contacté(e) directement par un Franc-Maçon, il/elle pourra répondre à toutes vos questions, vous remettre le formulaire de demande officielle, et vous orienter vers la Loge qui vous conviendra le mieux.

Si vous ne connaissez aucun Franc-Maçon, vous écrirez au siège de l'Obédience.

Dans un cas comme dans l'autre, la procédure peut s'avérer longue ; elle s'explique par le soin et le sérieux qu'exige un examen approfondi des candidatures, par l'importance que revêtent votre engagement et celui de la Loge où vous demandez à entrer.

En guise de conclusion...

Si vous pensez que la Franc-Maçonnerie peut servir vos intérêts personnels,

si vous pensez qu'elle va vous conférer un statut social enviable,

si vous pensez qu'elle va résoudre vos problèmes,

si vous venez à elle par curiosité et pensez y découvrir des secrets, des révélations,

si vous n'avez que peu de temps à consacrer à la vie Maçonnique,

... mieux vaut vous abstenir, car vous n'y trouverez pas ce que vous cherchez et vous serez déçu(e).

Si, au contraire, vous désirez mettre votre intelligence, votre cœur et votre travail au service des valeurs que nous avons esquissées dans ce livret, n'hésitez pas à vouloir devenir Franc-Maçon de la Fédération belge de l'Ordre Maçonnique Mixte International LE DROIT HUMAIN.

Dans cette brochure, les informations données concernent surtout la Fédération belge du DROIT HUMAIN. Mais nous souhaitons que chaque candidat puisse choisir en toute connaissance de cause et soit averti des possibilités offertes ; nous nous limitons aux quatre Obédiences belges qui vivent dans une déclaration commune signée en février 1989.

Déclaration commune de quatre Obédiences belges

Cohéritières de plusieurs siècles d'histoire maçonnique durant lesquels tant de Francs-Maçons ont illustré l'histoire de nos régions, les Obédiences soussignées déclarent participer du même ordre initiatique, traditionnel et universel qui, fondé sur la Fraternité, constitue, sous le nom de Franc-Maçonnerie, une communauté de personnes probes et libres.

Bien qu'elles conservent chacune leur souveraineté et leur autonomie de décision, les Obédiences constatent qu'au-delà de leur diversité, au-delà de la variété de leurs Loges, elles ont en commun :

- l'initiation et la pratique de la méthode symbolique ;*
- le souci de travailler à l'amélioration de la condition humaine dans tous ses aspects ;*
- la défense de la liberté de conscience, de pensée et d'expression ;*
- la recherche de l'harmonie entre tous les êtres humains par la conciliation des contraires ;*
- le rejet de tout dogme.*

En outre, dans le monde profane, les Obédiences décident de se tenir à l'écart de la controverse partisane en matière politique ou religieuse. Elles réservent chacune leurs éventuelles interventions aux problèmes d'ordre moral.

Inspirées de ces principes, les Obédiences n'acceptent, par conséquent, aucune entrave et ne s'assignent aucune limite dans la recherche de la vérité et de la justice.

Fédération belge du DROIT HUMAIN, Grand Orient de Belgique,
Grande Loge de Belgique, Grande Loge Féminine de Belgique

Ce sont, par ordre chronologique :

- le Grand Orient de Belgique (Obédience masculine)
Mr GOB, rue de Laeken 75, 1000 Bruxelles

- la Fédération belge de l'Ordre Maçonnique Mixte International
LE DROIT HUMAIN (Obédience mixte)
Secrétariat Fédéral rue Marconi 207 bte 2, 1190 Forest

- la Grande Loge de Belgique (Obédience masculine)
Mr G. Elbe, Place Simonis 19, 1081 Koekelberg

- la Grande Loge Féminine de Belgique (Obédience féminine)
G.L.F.B., rue de la Station 9 - 11, 1190 Forest